VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau: 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot N. 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Hedin, voyer, et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et contenant au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon librairie salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorées et tapissées, gaz et électricité dans toute la maison, cheminées en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet, la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique, 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit et est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du montant de un et deux ans dûs respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession de jugement, taxe, assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 18 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

ACTIONS BONS ACTIONS

SUCCESSION de GUSTAVE LEHMANN Sr

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 9 octobre 1908 de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de ladite cour, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Certificat No 246 pour 100 actions du fonds capital de la Consumers Electric Company, de la valeur au pair de $100.

Certificat No 18 pour 10 actions de fond capital préféré de la Otero Oil Company.

Certificat No 46 pour 10 actions de fond capital commun de la Otero Oil Company.

Certificat No 1319 pour 325 actions de la National Oil et Pipe Line Company.

Un bon d'or de 6 pour cent de la République de Nicaragua pour $1000, No 379, treize coupons annexés, chacun pour $30.

Certificat No 264 du fond capital Nipe Bay Company 10 actions, commun, de la valeur au pair $100.

Certificat No 112 pour 50 actions International Development Company de la valeur au pair $100.

Certificat No 114 pour 50 actions International Development Company, de la valeur au pair $100.

Certificat No 90 pour 71 actions International Development Company de la valeur au pair $100.

Certificat No 89 pour 71 actions International Development Company de la valeur au pair $100.

Certificat No 746 pour 51 actions du fonds capital de la Takamine Ferment Company, valeur au pair $4.00.

Certificat "Scrip" No 321 New Orleans Railway and Light Co., prefered, pour $d...

Certificat "Scrip" No 205 pour $40.00 New Orleans Railway and Light Co., common.

Certificat No 97 pour 5 actions du fond capital de la Bluefields Steamship Company, Ltd, de la valeur au pair $100.

Certificat No 4 pour 25 actions Interstate Electric Company Ltd, valeur au pair $100.

Certificat No 64 pour 16 actions Royaline Medicine Company, Ltd., de la valeur au pair $25.00.

20 bons hypothécaires de la Consumers' Electric Company, 5 pour cent avec tous les coupons annexés, chaque coupon pour $2.50, valeur au pair $100, des numéros suivants 1160, 1162, 1161, 1164, 1165, 1166, 1167, 1158, 1159, 1163, 1173, 1172, 1171, 1170, 1169, 1168, 1177, 1176, 1175, 1174.

Bons hypothécaires, 5 pour cent, Consumers Electric Company No 973 pour la somme de $500, avec coupons annexés, chaque coupon pour $12.50.

Deux certificats de la Young Men's Hebrew Improvement Company Ltd, Nos 263 et 264, valeur au pair, $45.00.

Deux cents actions Central Stores, valeur au pair, $10.00.

Cent actions de la Consumers Electric Company, certificat No 326, valeur au pair, $100.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

16 oct—16 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi, le 20 octobre 1908 à 2 p. m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de effets mobiliers consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, descente de lit, tapis, peintures à l'huile, vases, plaqués, argenterie et plaqué, etc., le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. — No 87,359—Division D—Gabriel V. Manent vs ses créanciers—Ordre — Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après dû avis notification et citation aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion desdits créanciers dudit Gabriel V. Manent soit convoquée et tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, en son bureau No 716 Bâtisse Hibernia Bank Etat de la Louisiane, commençant le neuvième jour de novembre 1908, à 11 heures a. m., dans l'avant midi, pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six, douze et dix huit mois, de la date de l'homologation ladite réunion des créanciers, sans intérêt, en paiements égaux.

Il est en outre ordonné que William McLeod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété audit Gabriel V. Manent soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne, 5 octobre 1908.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Edgar M. Cahn et E. M. Robberts, avocats.

7 oct—7 14 21 28—nov 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1932 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 15 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rempart, Marengo et Constantinople désigné comme l'îlet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par E. A. Boudousquie, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bouligny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dimitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR ORDRE DES RECEVEURS.

Contenu de la Compagnie Bien Etablie de Petit & Boh.

Liquidation de la Compagnie de Petit & Boh.

No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 20 octobre 1908 à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Lafayette et Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Le contenu du fonds de la compagnie de Petit & Boh se composant de 850 pieds de courroies de cuir, 1000 pieds environ de moulures repoussées, un lot de matériaux à ornement, papier à emballage, 98 cercles en fer (iron clamps), 100 vis en bois pour la main, 500 pieds de chêne veiné commun, 500 pieds de chêne de choix veiné, 26 bancs de travail, 12 rames de papier sablé, 3 rouleaux de papier grenat, 300 couteaux pour mouleur, 18 scies circulaires, un lot assorti de moulures d'environ 250 pieds, 8 portes vitrées à boulons, 60 grosses de vis, un grand bureau en cyprès, un typewriter et bureau, un coffre fort en acier, un éventail électrique, un four sec (tuyaux seulement) 3200 pieds 1 Q. S. N. O. No 60 1000 pieds 1 Q. S. N.O. No 50, 1000 pieds 3/4 Q. S. N. O. No 40.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1o Six certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Perrier, Général Taylor et Peniston, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson daté le 13 mars 1868, annexé à la marge d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 12 novembre 1879, par lequel Elisabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston, et mesurent, en mesure américaine, comme suit: Les lots 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Coliseé sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Perrier et Gén Taylor, et ledit lot No 8 forme le coin des rues Colisée et Gén. Taylor.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Race, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robin, sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 68 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, et contenant magasin, buvette, chambre d'entrepôt, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu comme 1440 rue Annonciation et 320 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien établi, les locataires ayant été au même endroit pendant des années, situé près de Presses à Coton. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et buvette, rapportant une clientèle, un placement de premier ordre.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite, lequel morceau ou portion de terre et le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Communy, le 16 mars 1841, déposé en l'étude de Charles Boudousquie, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Roper, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand hangar, écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'obligation par l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat de 1908 en plus du prix de la vente, et l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theodore G. Tyrtoffsky, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 28—nov 1 5

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradfoot, veuve par le premier mariage de Joseph Prgand et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandes

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Clinton), Millaudon, Commercial et Macarty, désigné comme lot No 9 et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clinton (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage simple confortablement distribué, connu comme No 307 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Marcour.

No 86,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, la Succession du Dr Raphael O. Marcour il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot II, de l'îlet 379, borné par les rues Rempart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. E. Laresche, notaire, le 3 mars 1855, lequel dit lot mesure [en mesure américaine] 53 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Rempart, 68 pieds de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 11, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres, portant les numéros municipaux 1437-39 rue N. Rempart, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est so andidement située, à un îlet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et à peu de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit en un an et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et privilèges, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan, avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Gaias.

No 86,789 — Division D. — Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D., agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, MARDI, le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Rempart et Indépendance, désigné par la lettre B, par D. E. Seghers, voyer, daté du 26 octobre 1907. Ledit lot mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Rempart sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur, 231 rue Carondelet.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd. No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'îlet No 60 borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842 et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit: Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-treize pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond, ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un ou en deux ans représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet, Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Splendides Cottages Doubles

Nos 505-07 Rue Johnson

—ET—

Nos 2110-12 Rue Poydras.

Succession de ANNA KIRSCHBAUM, Veuve de FREDERICK BRANDT.

No 79,562—Cour Civile de District, Division E.

Mardi, 20 Octobre 1908, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 Rue Baronne.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 8 septembre 1908, dans la susdite affaire, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez, désigné par le numéro "deux" et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant situé dans le fond du faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, et désigné par le No Quatre, et l'îlet No Quatre, lequel est borné par les rues Lafayette (autrefois Hevia), Johnson, Galvez et Poydras, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer général sous la date du 20 avril 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond le divisant du lot No Trois, soixante dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Treize, et soixante dix-neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quinze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement.

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1908, l'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

17 sept—17 20 27—oct 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Ambrose Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,179—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amelia Hauser, veuve de Ambrose Hauser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—R. A. Wingrave, avocat. 16 oct-16 20 25

In Re Enterprise Sash Factory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,569 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dagué, administrateur dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat. 14 oct—14 18 23

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,165—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jennie Fulham Carter, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats. 13 oct—13 25 28

Succession de Martin A. Alleyn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,040—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. H Haight exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Ed. F. Foley avocat. 17 oct—17 21 26

Succession de Jean Baptiste Arnault et Léontine Commagère, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,507—Division D. — Attendu que Mme Céleste Arnault Bois blanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Baptiste Gervais Arnault et Léontine Commagère, son épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — B. Ory, avocat. 17 oct — 17 21 26

Succession de Julian J. Cohn

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,972 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin D. Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Edward Rightor, avocat. 13 oct—13 17 22

Succession de Mme Julie E. Cassard, veuve de Joseph O. Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87,432—Division C—Attendu que Edward J. Théard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julie E. Cassard, veuve de Joseph O. Théard décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles J. Théard, avocat. 13 oct—13 17 22

Succession de James Lally

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,555—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Coffee ou Coffey, veuve de James Lally, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin Ory, avocat. 10 oct—10 14 19

Succession de Harlow J. Phelps

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 56,981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Ory, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier— 13 oct—13 17 22

Succession de Owen Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 85,129 — 87,310, consolidées — Division C — Attendu que Adolfo Dagué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Owen Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.

E. T. Florance, avocat.

8 oct—8 12 17

Forest Canal and Land Company versus Evans Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85,429 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. Mc L. Fayssoux, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ivy Kittredge et L. M. Marrero, avocats. 16 oct—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4408 rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), entre la rue Jena et l'avenue Napoléon

Succession de George Washington Barber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C — No 84,027—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, etc. situé dans le Faubourg Bouligny, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, Water, Jena et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro 10 sur un plan de C. A. Hedin, architecte, daté du 16 décembre 1849, et déposé en l'étude de T. O. Stark ancien notaire, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds une ligne sur la ligne du fond, cent onze pieds deux lignes sur la ligne à côté du lot 9 et cent dix pieds six pouces une ligne sur la ligne à côté du lot 11. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY. Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

John C. Wickliffe, avocat pour l'Administrateur.

4 oct—4 6 11 18 25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 3100 rue St Pierre, formant le coin de la rue Salcedo.

Louis V. Duffant vs Nicholas Guernasich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,181—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville îlet 417, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Salcedo et Lopez, désigné par le No 10 sur un devis fait par J. F. Braun, le 12 janvier 1885 lequel lot forme le coin des rues St Pierre et Salcedo et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue St Pierre sur cent pieds de façade à la rue Salcedo, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Walter L. Gleason, avocat pour le demandeur.

19 sept—19 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 1927 rue Marengo entre les rues Dryades et Sud Rempart.

Joseph Hume vs W. Scott China.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 87,101 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 novembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro 81, borné par les rues Marengo, Constantinople, Dryades et St Denis (maintenant Sud Rempart), lequel lot est désigné par le numéro 7 sur un plan dressé par E. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté le 19 mars 1874 et d'après lequel ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY. Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

16 oct—16 23 30 — nov 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Septième District,

Portant le No Municipal 1816 rue Adams entre les rues Septième (maintenant Hickory) et Cohn.

J. Vic. Leclere vs Mme Virginia Tingle, épouse et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,162 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 246, borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn, désigné par le No 5 et mesurant trente pieds de face à la rue Adams sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Robt. J. Maloney, avocat pour le demandeur.

26sept—26 29—oct 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Sixième District.

Formant le coin des rues Laurel et Upperline (îlet borné par les rues Lyon et Constance).

Michel Glaser vs Mme D. Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, dans l'îlet No 179 dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel, Upperline, Constance et Lyon, désigné par la lettre "A" sur un croquis par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté le 3 mars 1906, et annexé à un acte pardevant G. G. Kronenberger, notaire, le 27 mars 1906, mesurant d'après ledit croquis quarante pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel sur trente quatre pieds, dix pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Upperline de quatre-vingt-dix-sept pieds et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot "D" sur ledit croquis de quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces, ledit lot "A" formant l'encoignure des rues Laurel et Upperline.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis, Ph. Genslor, Ralph J. Schwarz, avocats pour le demandeur.

18sept—18 25—oct 2 9 16 22